

Comité de pilotage du Schéma régional des carrières d'Île-de-France (SRC-IDF)

10 AVRIL 2026

Projet de procès-verbal

Etaient présents

Jean-Marc PICARD, DRIEAT, Directeur adjoint
Guillaume CHARBONNIER, DRIEAT-SNP

Martine BALOGUN, Knauf
Gilles BOUCHET, Placo
Marie CARLES, IPR
Hervé CHIAVERINI, UNICEM
Anne DE GOUZEL, Île-de-France Nature
Alexandre EMERIT, PNR-GF
Etienne FROMENTIN, UNICEM
Jean-Michel GUIHAUME, SNIP
Natacha LEMOINE, AGRENABA
Cyril LESPAYANDEL, Essonne Préfecture/DCPPAT
Stéphane LUCET, DRIEAT-SNP
Christophe MAILLET, Île-de-France Nature
Cécile MAUREL, CEREMA
Clara MILOCHE, DRIEAT-SPR
Francis REDON, FNE
Andréa RIBEIRO, CCI-Paris Île-de-France
Sandra RIMEY, MIF
Mohammed SADADOU, DRIEAT-SNP
Martial VIALLEIX, IPR
Laurence VOUILLOT, Imerys

ORDRE DU JOUR

I.	Ouverture des travaux – Introduction de la séance	3
II.	Pourquoi un schéma régional des carrières ?	3
III.	Présentation du bilan de la seconde phase de consultation	3
IV.	Présentation du contour du futur outil cartographique en ligne	4
V.	Présentation du contour du futur observatoire des matériaux	6
VI.	Étapes à venir – Calendrier	7
VII.	Conclusions.....	7

La séance est ouverte à 10 heures.

I. Ouverture des travaux – Introduction de la séance

Jean-Marc PICARD souhaite la bienvenue aux participants, et rappelle que les travaux relatifs au Schéma régional des carrières (SRC) progressent. Plusieurs étapes ont été franchies grâce aux différents échanges et consultations. Le projet de SRC a déjà fait l'objet de deux phases de consultation, la troisième et dernière phase étant attendue avant sa validation. De nombreuses observations constructives ont été exprimées, enrichissant ainsi ce projet. Parmi les avis récemment parvenus, figure celui de l'Autorité environnementale, qui émet des avis publics approfondis.

Il est rappelé que l'un des objectifs de ce comité de pilotage est de préparer l'avenir, notamment par le biais d'un outil cartographique ou d'un observatoire des matériaux.

II. Pourquoi un schéma régional des carrières ?

Guillaume CHARBONNIER souligne que le SRC est un document instauré par la loi ALUR de mars 2014, qui est approuvé par le préfet de région pour une durée de douze ans. Il s'agit d'un document de planification visant à répondre aux besoins du territoire en matériaux. À terme, ce schéma régional remplacera l'ensemble des quatre schémas départementaux actuels, qui couvrent la Seine-et-Marne, l'Essonne, les Yvelines et le Val-d'Oise.

III. Présentation du bilan de la seconde phase de consultation

Guillaume CHARBONNIER détaille les différentes étapes qui ont rythmé la consultation autour du SRC. Une concertation du public a été proposée au printemps 2025, avant la sollicitation de 61 instances entre fin octobre et fin décembre 2025, incluant le conseil régional, les PNR, les CDNPS, les conseils départementaux et les régions limitrophes. En effet, le choix a été fait d'élargir la consultation au-delà de l'Île-de-France, car l'utilisation des granulats franciliens concerne également d'autres territoires.

Au total, 34 retours d'instances ont été comptabilisés, dont 32 avis favorables (quatre avec réserves), un avis réservé émanant du PNR du Gâtinais, et un avis négatif du CNPF. Parallèlement, l'Autorité environnementale nationale a rendu un avis comportant 20 recommandations. Un document complet reprenant point par point les retours a été publié sur le site de la DRIEAT, accompagné de deux tableaux de synthèse. Parmi les retours, des éléments pédagogiques ont été demandés autour des différentes notions du SRC, comme la ressource et les gisements bruts. Il est prévu de s'inspirer d'autres schémas régionaux en ajoutant notamment une carte supplémentaire pour les gisements potentiellement exploitables (GPE), classés en trois catégories selon leur intérêt (national, régional ou interrégional).

Par ailleurs, une particularité de l'Île-de-France réside dans la notion de bassins d'exploitation d'intérêt stratégique, définis par les enjeux économiques, les pressions qui s'exercent sur l'accès à la ressource, et le maintien de l'activité extractive. Cette notion existe depuis 25 ou 30 ans, et la mise en place du SDRIF de 1994. Ces territoires sont reconnus pour l'intérêt de leurs ressources et la présence de gisements importants, d'où la volonté francilienne de maintenir cette notion dans le SRC.

Concernant la consultation, une clarification a été apportée sur le zonage de niveau 1bis, qui s'applique à tous types de gisements potentiellement exploitables, qu'ils soient d'intérêt régional ou interrégional. Une réflexion a également été menée sur les zones agricoles protégées (ZAP), un outil de protection foncière pour des secteurs présentant un intérêt général en raison de leur qualité particulière. Ces zones sont limitées, et leur instruction résulte d'un long processus d'échange et d'une enquête publique, la volonté en Île-de-France étant de renforcer ce foncier agricole. Un autre

changement concerne les sites classés, pour lesquels des décrets précisent l'interdiction de certaines activités, comme les carrières dans la Haute Vallée de l'Essonne depuis 2011. Par ailleurs, une mesure spécifique des PNR impose de respecter des conditions particulières d'implantation des carrières. En outre, le CNPF a rappelé les enjeux en matière de sylviculture en cas de déboisement et de défrichement, qui nécessitent une autorisation préalable selon le Code forestier.

Ces différentes clarifications visent principalement à rappeler les réglementations en vigueur. Enfin, la mesure 42, qui répond à une recommandation de l'Autorité environnementale, doit permettre de prendre en compte les enjeux liés à la gestion des risques de perturbations des conditions hydrodynamiques du milieu.

Francis REDON souligne que les CDNPS ont régulièrement soulevé la question du réaménagement, de la remise en état des carrières, et de la pérennité du schéma.

Jean-Marc PICARD répond que la remise en état constitue une condition intégrée dès la demande d'autorisation : une exploitation n'est pas envisagée sans que sa future remise en état soit évoquée. Ce document administratif peut évoluer, mais la remise en état est clairement encadrée, et toute évolution future le sera également. Le SRC insiste sur cette même logique : la destination finale du site doit être précisée dès le début du projet. Des réflexions peuvent ainsi être menées sur la remise en eau, et notamment sur la question de la profondeur du plan d'eau. Par ailleurs, une remise en état ne signifie pas nécessairement une remise en état initial, mais une évolution vers une situation positive. Cet aspect est mis en avant dans le projet de SRC. Il faut par ailleurs féliciter les auteurs du document présenté pour avoir abordé l'ensemble des remarques, qu'elles soient positives ou négatives.

Guillaume CHARBONNIER précise que des échanges bilatéraux ont déjà organisé avec plusieurs instances, et il invite les participants à engager ce type de dialogue avec la DRIEAT.

IV. Présentation du contour du futur outil cartographique en ligne

Guillaume CHARBONNIER souligne que le SRC doit être accompagné de divers outils pratiques pour être bien appréhendé et facilement accessible. Parmi eux figure l'outil cartographique, l'Île-de-France étant la dernière région à ne pas en être dotée. Cet outil se veut une aide à l'appropriation et non un outil réglementaire. Il doit permettre d'identifier et de comparer les enjeux sur le territoire, d'informer sur l'activité extractive et de fournir diverses données statistiques.

Une première réflexion a abouti à la proposition de trois cartes. La première porterait sur les protections environnementales et patrimoniales, avec la possibilité de sélectionner chaque item ou de proposer une définition des zonages. La deuxième aborderait la délimitation des secteurs, en proposant notamment des informations sur les carrières en activité ou les sites consommateurs. Une troisième carte, à dominante géologique, ferait apparaître les richesses du sol et du sous-sol. Il est prévu d'organiser une réunion de travail entre les parties prenantes pour échanger sur leurs besoins. Par ailleurs, ce travail pose la question de la mise à jour, en particulier de sa fréquence. La mise en ligne de l'outil est envisagée pour l'automne 2026.

Etienne FROMENTIN remercie pour cette proposition, qui était attendue. Cet outil permettra de faciliter l'appropriation du SRC par les entreprises adhérentes de l'UNICEM, notamment avec la notion de zonages environnementaux, et sa prise en compte par les collectivités territoriales pour l'élaboration des documents d'urbanisme. L'un des enjeux importants de cet outil résidera dans la possibilité de superposer les trois cartes.

Sandra RIMEY évoque les sites consommateurs, suggérant que cet outil puisse identifier par exemple les verriers ou les céramistes, afin de bénéficier d'une vision régionale des usages

industriels. Cette cartographie permettrait de concrétiser l'importance des activités franciliennes sur certains marchés.

Jean-Marc PICARD s'enquiert des raisons qui ont amené à privilégier dans cette cartographie les notions d'extraction, sans détailler les usages.

Guillaume CHARBONNIER répond que le sous-sol de l'Île-de-France est très riche pour ce type de ressources, ce qui n'est pas le cas des autres régions. Ce SRC pourrait par ailleurs constituer une première étape vers un schéma non plus régional, mais national.

Sandra RIMEY indique avoir été contactée par le conseil départemental de Seine-et-Marne, qui a élaboré un outil de « toile systémique des matériaux », un travail de qualité qui cartographie l'écosystème des matières premières et de leurs utilisateurs.

Marie CARLES précise que la cartographie du SRC permet d'identifier les sites consommateurs de granulats, ainsi que les usines de transformation des matériaux industriels. Concernant les délais, elle juge l'échéance de l'automne 2026 optimiste, estimant que l'outil pourrait être finalisé début 2027.

Sandra RIMEY indique qu'elle faisait référence aux usines de deuxième transformation, et souligne à nouveau le travail remarquable réalisé par le conseil départemental de Seine-et-Marne.

Francis REDON s'interroge sur les personnes ou services chargés de la mise à jour des données de la troisième carte, qui pourraient comporter les tonnages des gisements

Jean-Marc PICARD pense qu'il n'est pas prévu d'y faire figurer des données quantitatives.

Guillaume CHARBONNIER confirme ne pas disposer de ces données de quantités, l'outil se concentrant sur les notions géologiques.

Jean-Marc PICARD constate qu'un accord semble se dégager sur la finalité de l'outil, et que les différents usages et pratiques pourront être partagés lors d'échanges de travail. Il note également l'émergence d'une finalité économique, qui n'était pas un domaine prioritaire identifié par la DRIEAT, et juge intéressant de soulever cette question lors des futurs échanges.

Deux orientations semblent ainsi se dégager : celle d'un outil pouvant servir au monde économique dans le cadre de l'activité d'extraction, et celle d'un outil plus géoéconomique, qui serait capable de présenter la destination et l'utilité des différents matériaux.

Sandra RIMEY estime que le SRC doit bien avoir pour objectif d'identifier les gisements, mais ne devrait pas se limiter aux seuls matériaux de construction.

Jean-Marc PICARD souligne que s'engager dans la voie de l'usage soulèvera inévitablement la question des quantités ou de l'évolution du paysage, ce qui appellera à des mises en garde.

Sandra RIMEY indique que son intervention fait suite aux premières réflexions.

Guillaume CHARBONNIER indique que les cartes intègrent déjà plusieurs données disponibles.

Sandra RIMEY estime que l'identification des sites consommateurs de granulats pourrait être complétée par l'identification des sites consommateurs d'autres substances.

Jean-Marc PICARD répond que les échanges à venir permettront d'affiner ces points, ainsi que les aspects pratiques de la mise à jour des données.

Marie CARLES précise que la mise à jour des données est réalisée avec des géomaticiens, et estime difficile à ce jour de garantir la capacité à assurer des mises à jour annuelles.

Jean-Marc PICARD observe que la géologie a l'avantage d'évoluer très lentement, ce qui limite sans doute le nombre de données à mettre à jour annuellement. Il s'interroge ensuite sur les modalités des réunions de travail.

Guillaume CHARBONNIER répond que ces modalités ne sont pas encore définies. Il est proposé de convier un représentant par filière composant le comité de pilotage.

Jean-Marc PICARD suggère d'approfondir le sujet avec l'IPR, puis d'élaborer une note qui sera diffusée et servira de base à l'inscription des volontaires.

Francis REDON indique que l'ORDIF produit des notes annuelles qui pourraient servir de modèle.

Jean-Marc PICARD convient que l'ORDIF constitue un excellent exemple.

V. Présentation du contour du futur observatoire des matériaux

Guillaume CHARBONNIER indique que la création d'un observatoire est une demande de la profession, alors que de tels outils existent déjà dans d'autres régions. Une réflexion doit être menée sur ses missions, son fonctionnement et sa composition. Il pourrait se réunir au minimum une fois par an et intégrer des structures comme l'ORDIF, la DRIEAT ou l'IPR. Un travail pourrait aussi être mené sur un nouveau panorama des matériaux, en s'appuyant notamment sur l'étude économique menée par l'UNICEM.

Jean-Marc PICARD demande si cet observatoire est inscrit comme un objectif du SRC. Par ailleurs, il s'interroge sur l'articulation entre un tel observatoire et le comité de pilotage. Enfin, il estime qu'il faudra discuter de l'intérêt d'un arrêté préfectoral pour le formaliser.

Guillaume CHARBONNIER répond que certains de ces observatoires dans d'autres régions sont rattachés à la Cellule économique régionale de la construction (CERC). Pour le cas francilien, l'observatoire est intégré dans le SRC, dans la dernière partie du document E. Par ailleurs, certaines régions ont eu recours à un arrêté préfectoral pour fixer le périmètre de leur observatoire.

Sandra RIMEY s'interroge sur la possibilité de consulter ces arrêtés préfectoraux.

Guillaume CHARBONNIER s'engage à les transmettre.

Etienne FROMENTIN s'interroge sur le fonctionnement des autres observatoires, émettant des doutes sur la manière d'y intégrer des travaux relatifs à l'amélioration des connaissances.

Hervé CHIAVERINI suggère d'intégrer les utilisateurs de matériaux, notamment ceux du secteur de la construction.

Sandra RIMEY rappelle avoir proposé par le passé des indicateurs sur les espèces protégées, afin de mesurer la contribution écologique des carrières.

Jean-Marc PICARD répond que le nombre d'espèces protégées étant en augmentation, il faut rester prudent quant aux ambitions affichées. L'observatoire permettrait d'élargir le public par rapport au comité de pilotage, à l'image du réseau des CERC. En revanche, l'aspect « production » lié à ce type d'observatoire lui paraît plus fragile, et il appartiendra au futur comité de suivi du SRC de définir ces modalités. Tout mécanisme qui implique de produire des données nécessite des ressources humaines, ce qui ne relève pas d'un comité.

Etienne FROMENTIN partage cet avis concernant les données de production. Le terme « observatoire » étant souvent associé à l'observation des flux, il suggère d'adapter la terminologie.

Jean-Marc PICARD ajoute que, parmi les remarques exprimées lors des retours, plusieurs ont pointé l'ancienneté de certaines données, d'où la nécessité de bénéficier d'un bilan fin des flux. Une réflexion sera donc menée pour déterminer si le terme « observatoire » est approprié.

Martial VIALLEIX estime que les objectifs de cet observatoire semblent encore flous. L'IPR étant motivée pour en être un acteur, il propose de réaliser une enquête ou un questionnaire afin de recueillir le sentiment et les attentes des parties prenantes sur la portée de cet observatoire.

Jean-Marc PICARD remercie pour cette proposition, et comprend qu'il est nécessaire de clarifier certains points concernant cet observatoire. Cela pourrait se traduire par une phase d'enquête ouverte, avec des questions ciblées.

VI. Etapes à venir – Calendrier

Guillaume CHARBONNIER annonce que la publicité pour la troisième phase de consultation publique sera lancée la semaine du 13 avril. Cette consultation se déroulera du 30 avril au 15 juin, et chacun des membres sera invité à y participer pour enrichir le document. La remise des documents faisant suite à cette consultation est prévue pour juillet, avant une adoption du schéma à l'été ou en septembre 2026. Tous les documents (saisine des EPCI, concertations et consultations obligatoires, avis, etc.) sont mis à disposition sur le site de la DRIEAT.

Comme pour les phases précédentes, les documents seront repris à l'issue de la consultation et une déclaration de réponse sera publiée. L'approbation du SRC sera concrétisée par un arrêté préfectoral, qui précisera également l'abrogation des schémas départementaux.

Jean-Marc PICARD s'enquiert des modalités de la participation du public.

Guillaume CHARBONNIER répond qu'une annonce paraîtra notamment dans les journaux locaux, ainsi que dans *Le Parisien* ou *Les Échos*. Une annonce sera également diffusée sur le profil LinkedIn de la DRIEAT.

Jean-Marc PICARD constate que de nombreuses étapes ont été franchies. Il s'interroge sur la mise à disposition d'un document de synthèse.

Guillaume CHARBONNIER indique qu'un document de synthèse d'une trentaine de pages est en effet disponible, le rapport initial comptant, lui, 330 pages.

Jean-Marc PICARD s'interroge sur le délai de parution de l'arrêté préfectoral.

Guillaume CHARBONNIER indique que cela dépendra des délais réglementaires, l'objectif étant que cet arrêté soit publié en septembre.

VII. Conclusions

Jean-Marc PICARD remercie l'assemblée et exprime sa satisfaction de voir ce travail sur le SRC arriver à son terme, alors que la réflexion a été initiée il y a cinq ou six ans. Il salue un travail mené en commun et la confiance accordée aux services concernés de la DRIEAT. Il sera décidé à l'issue de l'enquête s'il est nécessaire d'organiser un nouvel échange avec les membres du comité de pilotage, potentiellement sous forme de webinaire.

Le sujet de l'exploitation de cette ressource constitue un enjeu très fort, notamment au niveau local. À titre d'exemple, la région Bourgogne-Franche-Comté a souligné les nombreuses possibilités offertes par le recyclage. Dans ce contexte de diverses réflexions, l'objectif est de maintenir un dialogue constructif, et la capacité de travailler ensemble.

La séance est levée à 11 heures 45.